

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C84DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2021A-05-FIN en date du 25 février 2021, portant création d'un Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » au 1^{er} avril 2021.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2221-1 et L.2221-4).

Madame la Vice-présidente indique que le Centre Intercommunal de Santé a ouvert le 19 novembre 2021, et que l'activité des professionnels de santé monte en charge progressivement ce qui implique des rentrées financières en décalées. La patientèle répond présente avec de lourds protocoles de soins (dentaires).

Madame la Vice-présidente rappelle le vote des Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe « CIS ». Elle précise qu'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au budget annexe est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget annexe. Le montant de cette subvention s'établit à 151 295 € maximum.

Cette subvention permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2026 afin de permettre un bon fonctionnement du Centre Intercommunale de Santé.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2026 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe « CIS » d'un montant de 151 295 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2026 au Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » 2026 d'un montant de 151 295 € maximum ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;

3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de Fumel Vallée du Lot ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
